

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2025_037

Suppression de l'emploi de technicien territorial en contrat de projet

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu la délibération DE_2024_004 du 8 février 2024 relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un projet spécifique sur le grade de technicien territorial à temps complet en contrat de projet, à compter du 1^{er} juin 2024, pour une durée d'un an,

Vu le projet spécifique portant sur la mise en œuvre de l'axe 5 « réduction de la vulnérabilité aux inondations » du Programme d'actions de Prévention des Inondations 2024-2029, notamment la campagne de communication et la prise de contact avec les personnes intéressées par la réalisation du diagnostic,

Vu le tableau des emplois existant,

Considérant que les missions rattachées à ce projet sont terminées depuis le 31 mai 2025, fin du contrat de projet,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir ce poste,

Considérant l'avis favorable rendu par le comité social territorial du 6 novembre 2025,

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025

Date de reception de l'AR: 04/12/2025

048-200080547-DE_2025_037-DE

A G E D I

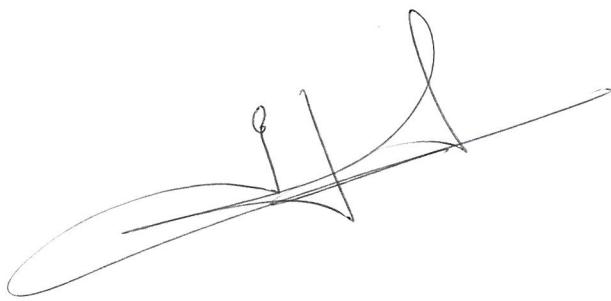
À l'unanimité, Le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide de supprimer l'emploi non permanent de technicien territorial en contrat de projet, à compter du 15 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER



Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04/12/2025
et publié ou notifié
le 05/12/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025

Date de réception de l'AR: 04/12/2025

048-200080547-DE_2025_037-DE

A G E D I